Organisation mondiale de la Santé

CONSEIL EXÉCUTIF **EB136/20**
Cent trente-sixième session **12 décembre 2014**
Point 8.1 de l'ordre du jour provisoire

Résistance aux antimicrobiens

Projet de plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens

Rapport du Secrétariat

INTRODUCTION

1. Lorsque les microbes résistent aux médicaments, les options dont on dispose pour traiter les maladies qu'ils provoquent deviennent plus limitées. Or la résistance aux antimicrobiens est un phénomène qu'on constate partout dans le monde, qui concerne un large éventail d'agents pathogènes et dont la prévalence accrue menace la santé humaine et animale. Les conséquences directes d'une infection par des micro-organismes résistants peuvent être graves – durée plus longue de la maladie, hausse de la mortalité, hospitalisation prolongée, protection affaiblie lors d'une intervention chirurgicale ou d'autres actes médicaux et augmentation des coûts, notamment. La résistance aux antimicrobiens touche tous les domaines de la santé, intéresse de nombreux secteurs et a des effets sur l'ensemble de la société.

2. Les effets indirects de la résistance aux antimicrobiens dépassent toutefois le cadre des seuls risques sanitaires pour s'étendre aux pertes économiques liées à une baisse de la productivité provoquée par la maladie (de l'homme et de l'animal) et à l'augmentation du coût des traitements. La résistance aux antimicrobiens affaiblit l'économie mondiale ; pour s'y opposer, il faut consentir des investissements à long terme, par exemple sous la forme d'un soutien financier et technique en faveur des pays en développement, mettre au point des médicaments, outils diagnostiques et vaccins nouveaux et d'autres interventions, et renforcer les systèmes de santé pour assurer un usage plus efficace des agents antimicrobiens et un meilleur accès à ces produits.

3. L'élaboration du présent projet de plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens, demandé par l'Assemblée de la Santé dans la résolution WHA67.25 en mai 2014, reflète un consensus mondial au sujet de la grave menace que représente le phénomène pour la santé humaine. Il est le reflet des contributions reçues jusqu'ici provenant de larges consultations multisectorielles et avec les États Membres.

4. Le but du projet de plan d'action mondial est d'assurer qu'on continue de disposer, le plus longtemps possible, de moyens de traitement et de prévention performants des maladies infectieuses sous la forme de médicaments sûrs et efficaces, de qualité garantie, utilisés de façon responsable et accessibles à tous ceux qui en ont besoin. Il est prévu que les pays élaboreront leur propre plan d'action national pour combattre la résistance aux antimicrobiens aligné sur le plan mondial.

5. Pour atteindre ce but, le projet de plan d'action mondial définit cinq objectifs stratégiques : 1) améliorer la sensibilisation à la résistance aux antimicrobiens et la compréhension du phénomène ; 2) renforcer les connaissances par la surveillance et la recherche ; 3) réduire l'incidence des infections ; 4) optimiser l'usage des agents antimicrobiens ; et 5) assurer des investissements durables pour combattre la résistance aux antimicrobiens. Ces objectifs peuvent être atteints par la mise en œuvre de mesures bien définies au sujet desquelles aussi bien les États Membres que l'OMS et les partenaires internationaux dans différents secteurs auront des comptes à rendre. Les mesures visant à optimiser l'usage des antimicrobiens et à renouveler les investissements en faveur de la recherche-développement de nouveaux produits devront être accompagnées de mesures visant à assurer à tous ceux qui en ont besoin un accès équitable à des prix abordables.

6. En procédant ainsi, on pourra atteindre le but principal qui est d'assurer le traitement et la prévention des maladies infectieuses par des médicaments sûrs et efficaces.

CHAMP D'APPLICATION

7. **La résistance aux antibiotiques** apparaît lorsque les bactéries peuvent s'adapter et croître en présence d'antibiotiques. L'apparition d'une résistance est liée à la fréquence d'utilisation des antibiotiques. De nombreux antibiotiques appartiennent à la même classe de produits et, de ce fait, la résistance à un antibiotique spécifique peut conduire à une résistance à toute la classe de produits. La résistance qui apparaît chez un micro-organisme ou dans un endroit déterminé peut aussi se propager rapidement et de façon imprévisible, par exemple par l'échange de matériel génétique entre différentes bactéries, et affecter l'antibiothérapie utilisée contre un large éventail d'infections et de maladies. Les bactéries pharmacorésistantes peuvent circuler dans des populations humaines et animales et se retrouvent dans les produits alimentaires, l'eau et l'environnement ; la transmission est influencée par les échanges commerciaux, les voyages et les migrations humaines et animales. On retrouve des bactéries résistantes dans les animaux et autres produits alimentaires destinés à la consommation humaine.

8. Certaines de ces caractéristiques s'appliquent aux médicaments employés pour traiter les maladies virales, parasitaires et fongiques, ce qui justifie le terme plus large de **résistance aux antimicrobiens**.

9. Le projet de plan d'action couvre la résistance aux antibiotiques de façon très détaillée mais se réfère aussi, le cas échéant, à des plans d'action existant déjà concernant les maladies virales, parasitaires et bactériennes, VIH/sida, paludisme et tuberculose notamment.[1] Une grande partie des mesures proposées dans le plan s'applique aussi à la résistance aux antifongiques.

[1] Word Health Organization global strategy for the surveillance and monitoring of HIV drug resistance. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2012 (http://www.who.int/hiv/pub/drugresistance/drug_resistance_strategy/en/, consulté le 28 octobre 2014). Tuberculose : lignes directrices à la surveillance de la pharmacorésistance, quatrième édition, Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2009 (htpp://whqlibdoc.who.int/publications/2009/978924159867_fre.pdf, consulté le 28 octobre 2014). Companion handbook to the WHO guidelines for the programmatic management of drug-resistant tuberculosis. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2014 (http://appps.who.int/iris/bitstream/10665/130918/1/9789241548809_eng.pdf, consulté le 28 octobre 2014). Plan mondial de maîtrise de la résistance à l'artémisinine (GPAC). Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2011 (http://www.who.int/malaria/publications/atoz/97892241500838/fr/, consulté le 28 octobre 2014), Emergency response to artemisinin resistance in the Greater Mekong subregion. Organisation mondiale de la Santé, 2013 (http://www.who.int/malaraia/publications/atoz/9789241505321/en/, consulté le 28 octobre 2014). Résolution WHA62.15, Tuberculose multirésistante et ultrarésistante : prévention et lutte. Dans : Soixante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé, Genève, 18-22 mai 2009. Résolutions et décisions, annexe. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2009 (document WHA62/2009/REC/1, 25-29 ; http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA62-REC1/WHA62_REC1-fr.pdf consulté le 28 octobre 2014).

10. La résistance aux antimicrobiens (et en particulier aux antibiotiques) progresse et il n'y a guère de perspectives de mettre au point de nouvelles classes d'antibiotiques à court terme. On prend toutefois largement conscience aujourd'hui de la nécessité de combattre la résistance aux antimicrobiens et de bénéficier d'un soutien politique en faveur de cette lutte. Ce soutien est multisectoriel et l'on assiste à une collaboration croissante entre les secteurs de la santé humaine, de la santé animale et de l'agriculture (y compris une collaboration tripartite de la FAO, de l'OIE et de l'OMS).[1] La nécessité d'une intervention d'urgence est conforme au principe de précaution, et l'action et la collaboration multisectorielles nationales et internationales ne doivent pas être entravées par des connaissances lacunaires.

11. Le projet de plan d'action mondial sert de cadre aux plans d'action nationaux. Il énonce les mesures essentielles que les différents acteurs concernés doivent prendre progressivement au cours des cinq à 10 prochaines années pour combattre le phénomène. Ces mesures s'articulent autour des cinq objectifs stratégiques énoncés aux paragraphes 30 à 48.

LE DÉFI À RELEVER

12. Les améliorations apportées à la santé dans le monde au cours des dernières décennies sont menacées car les micro-organismes à l'origine de nombreuses maladies et affections médicales humaines courantes – comme la tuberculose, le VIH/sida, le paludisme, les infections sexuellement transmissibles, les infections des voies urinaires, la pneumonie, les bactériémies et les toxi-infections alimentaires – sont devenus résistants. De plus en plus, le médecin doit utiliser des médicaments de dernier recours, plus coûteux, dont l'action est plus lente et qui sont souvent impossibles à trouver dans les pays à revenu faible ou intermédiaire ou trop coûteux pour eux. Certains cas de tuberculose et certaines gonococcies résistent désormais même aux antibiotiques de dernier recours.

13. La résistance se développe plus rapidement en cas d'usage abusif ou inapproprié de médicaments antimicrobiens. L'utilisation d'antibiotiques en santé humaine aurait augmenté de 36 % entre 2000 et 2010. Les enquêtes effectuées dans un large éventail de pays montrent que de nombreux malades croient que les antibiotiques permettront de guérir des infections virales provoquant une toux, un rhume ou de la fièvre. Nécessaires pour traiter les animaux malades, les antibiotiques sont aussi largement utilisés chez les animaux bien portants à titre préventif et, dans beaucoup de pays, pour promouvoir la croissance par l'administration de masse aux troupeaux. Les agents antimicrobiens sont couramment utilisés dans l'agriculture, la pisciculture ainsi que dans l'élevage de fruits de mer.

14. La résistance aux antimicrobiens peut affecter **l'ensemble des malades et des familles**. Certaines des maladies les plus courantes chez l'enfant dans les pays en développement – paludisme, pneumonie et autres infections respiratoires, et dysenterie – ne peuvent plus être soignées au moyen de beaucoup d'anciens médicaments ou antibiotiques. Dans les pays à faible revenu, l'accès à des antibiotiques efficaces est crucial pour sauver des enfants qui en sont atteints, ou en cas de bactériémie ou de malnutrition aiguë sévère. Dans les pays à revenu élevé, certaines opérations chirurgicales classiques ou la chimiothérapie anticancéreuse deviendront moins sûres si l'on ne dispose plus d'antibiotiques efficaces permettant de protéger le patient contre les infections.

[1] The FAO-OIE-WHO Collaboration: sharing responsibilites and coordinating global activities to address health risks at the animal-human-ecosystems interfaces – a tripartite concept note, 2010, accessible à l'adresse http://www.who.int/influenza/resources/documents/tripartite_concept_note_hanoi_042011_en_pdf (consulté le 20 novembre 2014).

15. **Les agents de santé** ont un rôle essentiel à jouer pour préserver l'efficacité des antimicrobiens. La prescription et la délivrance inappropriées peuvent conduire à un usage inadapté ou abusif si le personnel médical n'a pas d'informations à jour, n'est pas en mesure de déterminer le type d'infection, est incapable de résister à la pression de malades qui réclament des antibiotiques ou à une incitation financière à les fournir. Les carences en matière d'hygiène et de lutte contre les infections dans les hôpitaux contribuent à la propagation des infections. Les malades hospitalisés infectés par *Staphyloccus aureus* résistant à la méticilline ont un risque de décès 61 % plus élevé que les malades infectés par une forme non résistante de la bactérie.

16. Dans **l'agriculture, l'élevage et l'industrie alimentaire**, la perte d'antimicrobiens efficaces permettant de traiter les animaux malades nuit à la production alimentaire et porte atteinte au revenu familial. L'élevage comporte également le risque supplémentaire pour l'homme d'une exposition à des animaux porteurs de bactéries résistantes. Ainsi, dans l'élevage de bovins, de porcins et de volailles infectés par *Staphylococcus aureus* résistant à la méticilline, il existe un risque bien plus élevé d'infection humaine par ces bactéries. L'alimentation constitue la plus importante parmi les nombreuses voies de transmission des bactéries résistantes de l'animal à l'homme et la consommation humaine d'aliments porteurs de bactéries antibiorésistantes a conduit à de nombreux cas d'infections humaines résistant aux antibiotiques. D'autres risques d'infections par des micro-organismes résistants sont l'exposition aux cultures traitées par des agents antimicrobiens ou contaminées par du fumier ou du lisier et la contamination des eaux souterraines par des eaux de ruissellement provenant d'exploitations agricoles.

17. Si l'on veut réduire le problème de la résistance aux antimicrobiens, il faudra faire preuve de **la volonté politique** suffisante pour adopter de nouvelles politiques, notamment contre l'usage abusif de médicaments antimicrobiens dans la santé humaine et animale et la production alimentaire. Dans la plupart des pays, les antibiotiques peuvent être achetés au marché, dans les magasins, en pharmacie ou même sur Internet sans ordonnance ou sans l'intervention d'un professionnel de la santé ou d'un vétérinaire. Les produits médicaux de qualité inférieure/faux/faussement étiquetés/falsifiés/contrefaits sont très répandus et contiennent souvent une faible concentration du principe actif, ce qui favorise l'émergence de germes résistants. Des lois garantissant que les médicaments sont sûrs, efficaces, de bonne qualité et accessibles à ceux qui en ont besoin doivent être promulguées et appliquées.

18. Le Forum économique mondial a qualifié la résistance aux antimicrobiens de risque mondial qu'aucune organisation ni aucun pays n'est en mesure de gérer ou d'atténuer à lui seul,[1] mais, en général, la sensibilisation aux conséquences sociales, économiques et financières potentielles du phénomène est faible. Dans les pays développés, cela se traduit notamment par des coûts de la santé plus élevés et une diminution de la main-d'oeuvre, de la productivité, du revenu des ménages, ainsi que du revenu national et des recettes fiscales. Dans l'Union européenne, un sous-groupe de bactéries pharmacorésistantes est à l'origine de quelque 25 000 décès annuels, entraînant des coûts de la santé supplémentaires et une perte de productivité d'une valeur totale d'au moins €1,5 milliard. Des analyses du même type sont nécessaires pour les pays à revenu faible ou intermédiaire. La résistance aux médicaments antimicrobiens vétérinaires courants entraîne une production réduite, une santé animale plus précaire et des coûts supplémentaires. La résistance aux antimicrobiens affaiblit l'économie mondiale et de nombreux arguments économiques militent en faveur d'investissements durables à long terme pour faire face au problème et notamment pour assurer l'accès des pays en développement à un appui financier et technique.

[1] Howell L Ed. Global risks 2013: eighth edition. Genève, Forum économique mondial, 2013.

19. Pour **le secteur pharmaceutique**, les médicaments qui ne sont plus efficaces perdent leur valeur. Les grands fabricants sont d'importants partenaires dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens tant en raison de l'appui qu'ils apportent à l'usage responsable des médicaments pour prolonger la durée de leur efficacité que par le rôle qu'ils jouent dans la recherche-développement de produits innovants et d'autres outils permettant de combattre la résistance. Aucune nouvelle grande classe d'antibiotiques n'a été découverte depuis 1987 et trop peu d'agents antibactériens sont en cours de mise au point pour combattre la polypharmacorésistance. De nouveaux concepts sont nécessaires pour stimuler l'innovation et promouvoir la coopération entre les responsables politiques, les milieux universitaires et l'industrie pharmaceutique afin d'offrir de nouvelles technologies disponibles dans le monde entier pour prévenir, diagnostiquer et traiter les infections résistantes.

LA VOIE À SUIVRE

20. En dépit des propositions et des initiatives de lutte contre la résistance aux antimicrobiens qui ont vu le jour depuis de nombreuses années, les progrès ont été lents en raison, d'une part, d'une surveillance et d'une communication inadéquates aux niveaux national, régional et mondial et, de l'autre, d'une responsabilisation peu satisfaisante de l'ensemble des parties prenantes.

21. Au niveau national, des plans d'action opérationnels contre la résistance aux antimicrobiens s'imposent pour appuyer les cadres stratégiques. Tous les États Membres sont instamment invités à se doter, dans les deux ans suivant l'approbation du plan d'action mondial par l'Assemblée de la Santé, d'un plan d'action national aligné sur celui-ci.[1] Les partenaires et les autres parties prenantes, notamment la FAO, l'OIE, la Banque mondiale, les associations de fabricants et les fondations, devraient aussi mettre en place et appliquer des plans d'action pour combattre la résistance aux antimicrobiens et présenter des rapports de situation dans le cadre de leur cycle de présentation de rapports. Tous les plans d'action devraient refléter les principes suivants :

1) **Engagement de l'ensemble de la société.** La résistance aux antimicrobiens concernera tout le monde, indépendamment du domicile, de l'état de santé, de la situation économique, du mode de vie ou du comportement. Elle affectera d'autres secteurs que la santé humaine comme la santé animale, l'agriculture, la sécurité alimentaire et le développement économique. Tout le monde – dans tous les secteurs et dans toutes les disciplines – doit participer à la mise en œuvre du plan d'action.

2) **Priorité à la prévention.** Chaque infection évitée est une infection qui n'a pas besoin d'être traitée. La prévention des infections peut être rentable et menée dans tous les cadres et tous les secteurs, même là où les ressources sont limitées. Des moyens d'assainissement et une hygiène satisfaisants ainsi que d'autres mesures de prévention des infections susceptibles de ralentir l'apparition d'infections antibiorésistantes difficiles à traiter et d'en restreindre la propagation constituent des solutions rentables.

3) **Accès sans excès.** Le but est de préserver la capacité de traiter des infections sérieuses ; pour y parvenir, il faut assurer un accès équitable aux médicaments antimicrobiens existants et nouveaux ainsi qu'un usage approprié de ces produits.

[1] Le Secrétariat a collaboré avec les États Membres pour recueillir des informations relatives aux plans d'action nationaux sur la résistance aux antimicrobiens et sur les règlements et politiques applicables aux antimicrobiens. Un rapport fondé sur ces données sera publié avant la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé et servira de base pour le suivi et les rapports ultérieurs aux niveaux national et mondial.

4) **Mesures durables.** Les mesures ont plus de chances d'être durables lorsqu'elles font régulièrement partie des systèmes et pratiques et présentent en permanence des avantages pour la santé et l'économie.

5) **Cibles progressives pour la mise en œuvre.** Les États Membres se situent à des stades très différents en matière de mise au point et d'application de plans nationaux. Pour permettre à tous les pays de réaliser les progrès les plus importants en vue de l'application du plan d'action mondial, on s'attachera à faire preuve de souplesse dans les dispositions régissant le suivi et la notification afin que chaque pays puisse déterminer les mesures prioritaires à prendre pour atteindre chacun des objectifs stratégiques et appliquer des mesures pas à pas de façon à répondre aux besoins locaux et aux priorités mondiales.

PROCESSUS DE CONSULTATION

22. En mai 2014, la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé a adopté la résolution WHA67.25 sur la résistance aux antimicrobiens, dans laquelle le Directeur général est notamment prié d'établir un projet de plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens, y compris la résistance aux antibiotiques, et de soumettre le projet à la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé, par l'intermédiaire du Conseil exécutif.

23. Pour entreprendre l'élaboration du projet de plan d'action mondial, le Secrétariat s'est fondé sur les recommandations du Groupe consultatif stratégique et technique sur la résistance aux antimicrobiens,[1] les plans d'action nationaux et régionaux existants, les lignes directrices et les plans d'action de l'OMS sur des sujets apparentés, ainsi que d'autres données et analyses disponibles.[2] Le Secrétariat consulte régulièrement la FAO et l'OIE, par exemple dans le cadre de réunions prévues par la collaboration tripartite et en participant à d'autres consultations.

24. À sa deuxième réunion (Genève, 14-16 avril 2014),[3] le Groupe consultatif stratégique et technique a examiné les contributions de plus de 30 nouveaux participants, notamment des représentants d'organisations intergouvernementales, de la société civile, d'organismes de réglementation et de santé publique, d'associations de fabricants, d'organisations professionnelles et de groupes de malades. À une réunion ultérieure (Genève, 17 octobre 2014), le Groupe consultatif a examiné le texte du projet de plan d'action mondial.

25. En juillet et août 2014, le Secrétariat a organisé une consultation sur le Web à l'intention des États Membres et autres partenaires concernés qui a débouché sur 130 observations et contributions, dont 54 provenaient d'États Membres, 40 d'organisations non gouvernementales et 16 d'entités du secteur privé.

---

[1] On trouvera des précisions relatives au Groupe consultatif stratégique et technique sur la résistance aux antimicrobiens et à ses recommandations à l'adresse http://www.who.int/drugresistance/stag/en (consulté le 18 novembre 2014).

[2] On trouvera des précisions sur les plans d'action nationaux et régionaux, les lignes directrices de l'OMS et les plans d'action concernant des maladies et des thèmes de santé spécifiques, et portant sur la résistance aux antimicrobiens, les normes et lignes directrices établies par des organisations intergouvernementales comme la FAO et l'OIE, et d'autres données pertinentes dans les matériels supplémentaires qui seront publiés sur les pages pertinentes du site Web de l'OMS (http://www.who.int/drugresistance/fr/).

[3] Le rapport de la réunion est accessible à l'adresse http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/128675/1/WHO_HSE_PED_AIP_2014.4_eng.pdf?ua_1&ua=1 (consulté le 18 novembre 2014).

26. Entre juin et novembre 2014, les États Membres, les parties prenantes et le Secrétariat ont organisé des discussions supplémentaires de haut niveau de caractère technique et politique, et des discussions interorganisations pour contribuer au plan d'action.[1] Il s'agissait notamment de la Conférence ministérielle sur la résistance aux antibiotiques : unir les forces pour l'avenir de la santé (La Haye, 25 et 26 juin 2014) ; d'une réunion sur le programme de sécurité sanitaire mondiale, qui s'est notamment intéressé à la résistance aux antimicrobiens (Jakarta, 20 et 21 août 2014) ; d'une consultation informelle des États Membres visant à fournir une contribution directe au projet de plan d'action (Genève, 16 octobre 2014) ; et d'une réunion sur l'usage responsable des antibiotiques (Oslo, 13 et 14 novembre 2014).

27. Parmi les autres réunions prévues figure une réunion sur la capacité, les systèmes et les normes de surveillance mondiale (Stockholm, 2 et 3 décembre 2014). Il sera tenu compte des résultats de ces réunions et d'autres consultations accueillies par les États Membres et d'autres parties prenantes ainsi que des conseils du Groupe consultatif stratégique et technique sur la résistance aux antimicrobiens avant la présentation de la version définitive du projet de plan d'action mondial à l'Assemblée de la Santé.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

28. Le but global du plan d'action est d'assurer, pour aussi longtemps que possible, la capacité ininterrompue **de traiter et de prévenir les maladies infectieuses au moyen de médicaments sûrs et efficaces** de qualité garantie, utilisés de manière responsable et accessibles à tous ceux qui en ont besoin.

29. Pour atteindre ce but global, on a défini cinq objectifs stratégiques énoncés aux paragraphes 30 à 48 avec les mesures correspondantes à prendre par les États Membres, le Secrétariat (y compris les mesures destinées à la FAO, à l'OIE et à l'OMS dans le cadre de la collaboration tripartite) et par les organisations internationales et les autres partenaires, qui figurent dans le tableau suivant le paragraphe 52. Il est prévu que les pays élaboreront leur propre plan d'action national aligné sur le plan d'action mondial.

Objectif 1. Améliorer par une communication, une éducation et une formation efficaces la sensibilisation à la résistance aux antimicrobiens et la compréhension du phénomène

30. Des mesures doivent être prises immédiatement pour améliorer la sensibilisation et encourager un changement de comportement grâce à des programmes de communication ciblant différents destinataires concernés par la santé humaine, la santé animale et les pratiques agricoles, de même que les consommateurs. En ajoutant l'usage des antimicrobiens et le phénomène de la résistance aux programmes scolaires, on favorisera une meilleure prise de conscience et une meilleure compréhension du problème dès le plus jeune âge.

31. En faisant de la résistance aux antimicrobiens un élément fondamental de l'éducation, de la formation, de la certification et du perfectionnement professionnels dans les secteurs sanitaire et vétérinaire et dans l'agriculture, on contribuera à ce que les professionnels prennent mieux conscience du phénomène et le comprennent mieux.

[1] On trouvera des informations sur ces consultations à l'adresse http://who.int/drugresistance/fr/.

Objectif 2. Renforcer les connaissances et les bases factuelles par la surveillance et la recherche

32. Les mesures et les investissements pour combattre la résistance aux antimicrobiens doivent s'appuyer sur une justification précise de leurs avantages et de leur rentabilité. Les autorités nationales, les organisations intergouvernementales, les organismes, les associations professionnelles, les organisations non gouvernementales, les entreprises et les milieux universitaires ont des rôles importants à jouer pour générer ces connaissances et en tirer des enseignements pratiques.

33. Les lacunes particulièrement importantes en matière de connaissances qu'il s'agit de combler sont notamment les suivantes :

- l'incidence, la prévalence et les caractéristiques géographiques de la résistance aux antimicrobiens et l'éventail des agents pathogènes concernés sont tous des données nécessaires pour orienter le traitement des malades, permettre l'élaboration de mesures aux niveaux local, national et régional et suivre l'efficacité des interventions ;

- il est important de comprendre comment la résistance apparaît et se propage et notamment comment elle circule entre humains et entre animaux et de l'animal à l'homme par l'alimentation, l'eau et l'environnement pour pouvoir élaborer des outils, des politiques et des règlements nouveaux de lutte contre la résistance aux antimicrobiens ;

- la capacité de caractériser rapidement une résistance nouvellement apparue dans des micro-organismes et d'élucider les mécanismes sous-jacents est nécessaire pour préserver l'utilité des moyens de surveillance et des outils et méthodes diagnostiques ;

- la compréhension des données et des comportements sociaux est nécessaire pour appuyer la réalisation de l'objectif 1 ;

- la recherche sur les traitements contre des infections bactériennes courantes, notamment lorsque les ressources sont limitées, et les essais cliniques sur ces traitements ;

- les études de recherche fondamentale et opérationnelle à l'appui de la mise au point de traitements, de produits diagnostiques, de vaccins et d'autres interventions nouveaux ;

- la recherche visant à trouver d'autres solutions que l'usage à des fins non thérapeutiques d'agents antimicrobiens dans l'agriculture et l'aquaculture, notamment pour promouvoir la croissance et protéger les cultures ;

- la recherche économique, notamment la mise au point de modèles visant à évaluer le coût de la résistance aux antimicrobiens et les coûts et avantages du plan d'action mondial.

34. Le rapport mondial de l'OMS sur la surveillance de la résistance aux antimicrobiens[1] a également révélé de nombreuses lacunes dans les informations sur la résistance d'agents pathogènes revêtant une importance majeure pour la santé publique. Des normes internationales sur l'harmonisation des programmes de surveillance et de suivi de la résistance aux antimicrobiens ont été adoptées par les membres de l'OIE en 2012, mais des normes n'ont pas encore été définies au niveau

[1] Antimicrobial resistance: global report on surveillance 2014. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2014.

international pour la collecte et la notification de données sur la résistance en santé humaine ni pour l'harmonisation des mesures prises par les secteurs médical, vétérinaire et agricole. Il n'existe pas davantage de forum mondial pour l'échange rapide d'informations sur la résistance aux antimicrobiens.

35. En 2013, certains États Membres de l'Union européenne ont lancé un programme de recherche stratégique sur la résistance aux antimicrobiens dans le cadre d'une initiative de programmation commune.[1] Cette initiative, à laquelle participent aussi certains pays non membres de l'Union européenne, peut offrir un point de départ pour l'élaboration ultérieure d'un programme mondial de recherche stratégique.

Objectif 3. Réduire l'incidence des infections par des mesures efficaces d'assainissement, d'hygiène et de prévention des infections

36. Beaucoup d'infections antibiorésistantes parmi les plus graves et difficiles à traiter surviennent dans les établissements de soins, non seulement parce que c'est là que les patients atteints d'infections sérieuses sont admis mais aussi en raison de l'usage intensif d'antibiotiques dans ces établissements et des mesures inadéquates qui y sont prises contre les infections.

37. Une meilleure hygiène et de meilleures mesures de prévention des infections sont indispensables pour limiter l'apparition et la propagation d'infections résistant aux antimicrobiens et de bactéries polychimiorésistantes. Une prévention efficace des infections transmissibles sexuellement ou par injection de drogues ainsi que de meilleurs moyens d'assainissement, le lavage des mains et la sécurité alimentaire et hydrique doivent aussi être des aspects fondamentaux de la prévention des maladies infectieuses. Le paludisme est la maladie infectieuse à transmission vectorielle qui a l'incidence la plus importante pour la santé publique et qui est la plus touchée par la résistance aux antimicrobiens ;[2] la lutte antivectorielle est la clé en matière de prévention, de lutte et d'élimination.

38. La vaccination peut aussi réduire la résistance aux antimicrobiens de trois manières :

- les vaccins existants peuvent éviter les maladies infectieuses dont le traitement nécessiterait l'usage de médicaments antimicrobiens ;

- les vaccins existants peuvent réduire la prévalence des infections virales qui sont souvent traitées à tort au moyen d'antibiotiques ;

- la mise au point et l'utilisation de vaccins nouveaux ou améliorés peuvent éviter des maladies qui deviennent difficiles ou impossibles à traiter en raison de la résistance aux antimicrobiens.

39. Une bonne partie des antibiotiques sont utilisés dans l'élevage intensif. On a souvent recours aux antibiotiques pour prévenir les infections ou en éviter la propagation dans un troupeau infecté et ils sont souvent administrés dans la nourriture et l'eau données aux animaux. Des pratiques différentes d'élevage, notamment le recours aux vaccins, peuvent réduire les taux d'infection et la dépendance aux antibiotiques ainsi que le risque de voir apparaître et se propager des organismes antibiorésistants dans la chaîne alimentaire.

---

[1] Strategic Research Agenda: Joint Programme initiative on Antimicrobial Resistance. La Haye, JPIAMR, 2013.

[2] World malaria report 2013. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2013 (résumé en français sous le titre *Rapport 2013 sur le paludisme dans le monde*).

Objectif 4. Optimiser l'usage des médicaments antimicrobiens en santé humaine et animale

40. De nombreuses données montrent que la résistance aux antimicrobiens est due au volume d'agents antimicrobiens utilisés. Un usage important d'antibiotiques peut être le reflet d'une surprescription, d'un accès trop facile en vente libre et, plus récemment, d'achats par Internet qui sont très répandus dans beaucoup de pays. Malgré les mesures prises par certains États Membres, l'usage des antibiotiques chez l'homme, chez l'animal et dans l'agriculture progresse toujours. L'augmentation prévue de la demande de produits alimentaires d'origine animale pourrait conduire à un usage encore accru d'antibiotiques.

41. Les données sur l'utilisation des antibiotiques sont recueillies et analysées dans de nombreux pays à revenu élevé ou intermédiaire et l'OIE met au point une base de données sur l'utilisation des antibiotiques chez les animaux. Mais on manque de données sur l'utilisation des antibiotiques chez l'homme là où les soins sont dispensés et de données concernant les pays à faible revenu.

42. Il faut une reconnaissance plus large des médicaments antimicrobiens comme bien public pour renforcer la réglementation de la distribution, de la qualité et de l'utilisation, et pour encourager les investissements en faveur de la recherche-développement. Dans certains cas, l'industrie dépense plus pour la promotion de ses produits que les autorités pour celle de l'usage rationnel des antimicrobiens ou la diffusion d'informations objectives.

43. Les décisions de prescrire des antibiotiques sont rarement fondées sur des diagnostics définitifs. Pour en faciliter l'usage optimal en médecine humaine et animale, il faut pouvoir disposer d'outils diagnostiques efficaces, rapides et peu coûteux, faciles à intégrer aux pratiques cliniques et vétérinaires, ainsi qu'en pharmacie. La prescription et la délivrance sur la base de données scientifiques doivent être la norme.

44. La réglementation de l'usage des agents antimicrobiens est inadéquate ou mal appliquée dans de nombreux domaines, par exemple lorsque les produits sont en vente libre ou achetés sur Internet. Les carences qui contribuent à l'apparition de la résistance aux antimicrobiens sont notamment l'observance insuffisante des traitements, la prévalence des médicaments de qualité inférieure chez l'homme et chez l'animal et l'usage inapproprié ou non réglementé des agents antimicrobiens dans l'agriculture.

Objectif 5. Dégager les arguments économiques en faveur d'investissements durables en tenant compte des besoins de tous les pays et accroître les investissements en faveur de médicaments, d'outils diagnostiques et de vaccins nouveaux et d'autres interventions

45. Les arguments économiques doivent refléter la nécessité de renforcer les capacités, et notamment la formation là où les ressources sont limitées, ainsi que la nécessité de disposer de moyens d'intervention nouveaux et accessibles – médicaments, produits diagnostiques et vaccins, notamment.

46. Il faudra disposer d'évaluations de l'impact économique de la résistance aux antimicrobiens sur la charge pour la santé et la charge socio-économique plus large qui devraient comparer le coût de l'inaction aux coûts et aux avantages d'une intervention. Le manque de données a entravé la mise en

œuvre de la Stratégie mondiale pour la maîtrise de la résistance aux antimicrobiens de 2001.[1] Les quelques études qui ont été effectuées sur le coût économique du phénomène se limitent principalement aux pays développés.

47. Il faut d'urgence consentir des investissements en faveur de la mise au point de nouveaux médicaments, produits diagnostiques et vaccins. Le manque d'investissements reflète en partie les craintes d'une aggravation rapide de la résistance et d'un retour sur investissement limité en raison des restrictions accompagnant l'utilisation de produits. Ainsi, la recherche-développement de nouveaux antibiotiques apparaît comme une entreprise moins attrayante que celle de médicaments contre des maladies chroniques. Actuellement, la plupart des grandes firmes pharmaceutiques ont interrompu leurs recherches sur de nouveaux antibiotiques, ce que le Groupe de travail consultatif d'experts de l'OMS sur le financement et la coordination de la recherche-développement[2] qualifie de « grave inefficacité du marché » et de situation « qui suscite actuellement des préoccupations ». De nouvelles activités s'imposent tant pour relancer les investissements en faveur de la recherche-développement d'antibiotiques nouveaux que pour veiller à ce que leur utilisation soit régie par un cadre de gestion stratégique pour la santé publique propre à préserver l'efficacité et la longévité des produits tout en veillant à ce qu'ils soient accessibles à un prix abordable à ceux qui en ont besoin. Il faudra peut-être dissocier le coût des investissements en faveur de la recherche-développement du volume des ventes. De nombreuses instances ont été créées ces dernières années pour examiner ces questions.[3]

48. Aux antibiotiques doivent également s'ajouter des produits diagnostiques disponibles sur le lieu des soins à un prix abordable pour donner aux praticiens et aux vétérinaires les informations nécessaires sur la sensibilité des agents pathogènes aux antibiotiques disponibles. Il faudra envisager dans quelle mesure ces techniques sont applicables et offertes à un prix abordable dans les pays à revenu faible ou intermédiaire.

CADRE D'ACTION SUR LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS

49. Le cadre présenté ci-dessous met en tableau les mesures que les États Membres, le Secrétariat et les partenaires internationaux et nationaux doivent prendre pour atteindre le but et les objectifs du plan mondial.

50. Les États Membres sont instamment invités à élaborer leur propre plan d'action national pour combattre la résistance aux antimicrobiens en l'alignant sur le plan d'action mondial dans les deux ans suivant l'approbation de celui-ci par l'Assemblée de la Santé.

---

[1] Implementation workshop on the WHO global strategy for containment of antimicrobial resistance. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2003.

[2] La recherche-développement pour répondre aux besoins sanitaires des pays en développement : renforcement du financement et de la coordination au niveau mondial. *Rapport du Groupe de travail consultatif d'experts sur le financement et la coordination de la recherche-développement*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2012.

[3] Plusieurs initiatives actuelles ont été examinées à la consultation technique de l'OMS sur les modèles innovants pour la mise au point de nouveaux antibiotiques et leur préservation (Genève, 13 mai 2014). (http://www.who.int/phi/implementation/consultation_imnadp/en/, consulté le 20 novembre 2014).

51. Le Secrétariat facilitera ces travaux :

- en aidant les pays à élaborer, appliquer et suivre un plan national ;
- en apportant et en coordonnant un appui aux pays pour l'évaluation et l'application des besoins en matière d'investissements ;
- en suivant l'élaboration et l'application des plans d'action par les États Membres et les autres partenaires ;
- en publiant tous les deux ans un rapport de situation comprenant une évaluation des pays et des organisations qui ont mis en place des plans et indiquant les progrès accomplis dans leur mise en œuvre et l'efficacité des mesures prises aux niveaux régional et mondial. Les progrès réalisés par la FAO, l'OIE et l'OMS dans l'application des mesures prises dans le cadre de la collaboration tripartite seront également présentés dans ce rapport.

52. Le Secrétariat collaborera aussi avec le Groupe consultatif scientifique et technique sur la résistance aux antimicrobiens, avec les États Membres, avec la FAO et l'OIE dans le cadre de la collaboration tripartite, ainsi qu'avec les autres partenaires concernés en vue d'élaborer un cadre de suivi et d'évaluation, notamment pour définir des indicateurs permettant de mesurer l'application et l'efficacité du plan. On trouvera des exemples d'indicateurs de l'efficacité (impact) pouvant être appliqués pour chacun des objectifs stratégiques dans le cadre présenté sous forme de tableau.

Objectif 1. Améliorer par une communication, une éducation et une formation efficaces la sensibilisation à la résistance aux antimicrobiens et la compréhension du phénomène **Moyens potentiels de mesurer l'efficacité :** Importance de la réduction de la consommation humaine mondiale d'antibiotiques (compte tenu de la nécessité d'améliorer l'accès dans certaines situations), et réduction du volume d'antibiotiques utilisés dans la production alimentaire		
Mesures à prendre par les États Membres	**Mesures à prendre par le Secrétariat**	**Mesures à prendre par les partenaires internationaux et nationaux**
Améliorer la sensibilisation à la résistance aux antimicrobiens au plan national au moyen de programmes de communication ciblant les différents publics concernés par la santé humaine, la santé animale et les pratiques agricoles, y compris en participant à une campagne annuelle de sensibilisation mondiale aux antibiotiques. Veiller à ce que la résistance aux antimicrobiens soit un élément fondamental de l'éducation, de la formation, de la certification et du perfectionnement professionnels dans les secteurs sanitaire et vétérinaire et l'agriculture.	Élaborer et appliquer des programmes et des campagnes mondiaux de communication, y compris une campagne annuelle de sensibilisation mondiale aux antibiotiques, inspirés de campagnes régionales et nationales existant déjà et en partenariat avec d'autres organisations (comme l'UNESCO et l'UNICEF). Fournir des matériels et des outils de communication de base (y compris aux médias sociaux et pour l'évaluation de la sensibilisation et de la compréhension) susceptibles d'être adaptés et appliqués par les États Membres et par d'autres.	Les organisations et associations professionnelles devraient veiller à ce que la résistance aux antimicrobiens soit un élément fondamental de l'éducation, de la formation, des examens, du droit d'exercer ou de la certification professionnelle ainsi que du perfectionnement professionnel. L'OIE devrait continuer à aider ses membres à appliquer les normes de l'OIE, notamment les normes et la formation concernant la profession de vétérinaire en appliquant son processus des performances des services vétérinaires (PVS)[1] et à actualiser la législation.

[1] Voir http://www.oie.int/support-to-oie-members/pvs-evaluations/ (consulté le 20 novembre 2014).

Ajouter l'usage des antimicrobiens et la résistance aux antimicrobiens aux programmes scolaires pour promouvoir une meilleure compréhension et une meilleure prise de conscience du phénomène et veiller à ce que les médias reçoivent des données fiables et pertinentes pour que l'information et la communication renforcent les messages clés. Veiller à ce que la résistance aux antimicrobiens soit reconnue comme un domaine d'intervention prioritaire par tous les ministères en l'ajoutant à tous les registres nationaux des risques ou autres mécanismes efficaces d'engagement à l'échelle du gouvernement dans son ensemble.	Élaborer, avec la FAO et l'OIE dans le cadre de la collaboration tripartite, des matériels de communication, d'éducation et de formation de base pouvant être adaptés et appliqués aux niveaux régional et national sur des questions comprenant la nécessité d'un usage responsable des antibiotiques, l'importance de la prévention des infections en santé humaine et animale et dans l'agriculture, et des mesures visant à combattre la propagation de micro-organismes résistants par l'alimentation et l'environnement. Apporter un appui aux États Membres concernant l'intégration de l'éducation sur la résistance aux antimicrobiens dans la formation, l'éducation et la certification professionnelles. Établir régulièrement des rapports de situation sur la mise en oeuvre du plan d'action mondial et la réalisation des cibles, afin de maintenir l'engagement en faveur de la réduction de la résistance aux antimicrobiens. Maintenir la résistance aux antimicrobiens parmi les points à examiner en priorité avec les États Membres dans le cadre des comités régionaux, du Conseil exécutif et de l'Assemblée de la Santé et avec d'autres organisations intergouvernementales, y compris l'Organisation des Nations Unies.	La FAO devrait appuyer la sensibilisation à la résistance aux antimicrobiens et promouvoir les bonnes pratiques de production animale et d'hygiène à l'intention du personnel chargé de la production et de la santé animales, des éleveurs et des autres parties prenantes dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture. Les organisations intergouvernementales, y compris la FAO, l'OIE et la Banque mondiale, devraient améliorer la compréhension de la résistance aux antimicrobiens et la sensibilisation au phénomène et, en collaboration avec l'OMS, refléter les mesures prises par le Secrétariat dans leur domaine particulier. Les autres parties prenantes – notamment les organisations de la société civile, les organismes du commerce et de l'industrie, les associations d'employés, les fondations appuyant l'enseignement scientifique et les médias – devraient contribuer à promouvoir la sensibilisation et la compréhension concernant la prévention des infections et l'usage des antimicrobiens tous secteurs confondus.

Objectif 2. Renforcer les connaissances et les bases factuelles par la surveillance et la recherche **Moyen potentiel de mesurer l'efficacité :** Importance de la réduction de la prévalence de la résistance aux antimicrobiens, sur la base des données recueillies par les programmes intégrés de surveillance de la résistance aux antimicrobiens dans tous les pays		
Mesures à prendre par les États Membres	**Mesures à prendre par le Secrétariat**	**Mesures à prendre par les partenaires internationaux et nationaux**
Mettre au point un système national de surveillance de la résistance aux antimicrobiens qui : • comprend un centre de référence national capable de recueillir et d'analyser systématiquement les données – notamment sur une série fondamentale de micro-organismes et d'antimicrobiens auprès des établissements de soins et dans la communauté – en vue de l'élaboration de politiques et de la prise de décisions au niveau national ; • comprend au moins un laboratoire de référence capable de procéder à des épreuves de sensibilité pour fournir les données de base requises, en utilisant des tests standardisés et en respectant les normes de qualité fixées ; • répond aux recommandations du Groupe consultatif sur la surveillance intégrée de la résistance aux antimicrobiens concernant les tests de sensibilité aux antimicrobiens effectués sur les agents pathogènes d'origine alimentaire,[1] les normes publiées dans le Code sanitaire	Mettre au point et appliquer un programme mondial de surveillance de la résistance aux antimicrobiens en santé humaine, comprenant notamment des normes de surveillance et de notification, des définitions de cas, des mécanismes d'évaluation extérieure de la qualité et un réseau de centres collaborateurs de l'OMS chargés d'appuyer la surveillance de la résistance aux antimicrobiens et l'évaluation extérieure de la qualité dans chaque Région de l'OMS. Présenter régulièrement des rapports de situation sur les tendances mondiales et régionales de la prévalence de la résistance aux antimicrobiens en santé humaine et établir un portail Web pour l'échange d'informations et de données. Chercher, avec la FAO et l'OIE dans le cadre de la collaboration tripartite, à appuyer les activités intégrées de surveillance et de notification de la résistance aux antimicrobiens en santé humaine et animale et dans l'agriculture, et élaborer des moyens de mesurer la résistance aux antimicrobiens dans la chaîne alimentaire pouvant servir d'indicateurs des risques pour la santé humaine.	La FAO et l'OMS devraient examiner et actualiser régulièrement le Code d'usages du Codex Alimentarius visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens et les lignes directrices du Codex Alimentarius pour l'analyse des risques liés à la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire. Les milieux internationaux de la recherche et la FAO devraient appuyer des études visant à mieux comprendre l'impact de la résistance des antimicrobiens sur l'agriculture, l'élevage et la sécurité alimentaire ainsi que les effets des pratiques agricoles sur l'apparition et la propagation de la résistance aux antimicrobiens. L'OIE devrait régulièrement actualiser le Code sanitaire pour les animaux terrestres et le Code sanitaire pour les animaux aquatiques (particulièrement en ce qui concerne la résistance aux antimicrobiens), réviser la ligne directrice sur les méthodes de laboratoire utilisées pour les essais d'antibiorésistance et appuyer la mise en place de services de laboratoire vétérinaires par son processus des performances des services vétérinaires (PVS).

[1] Integrated surveillance of antimicrobial resistance: guidance from a WHO advisory group. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2013.

pour les animaux terrestres et le Code sanitaire pour les animaux aquatiques de l'OIE,[1] ainsi que dans le Code d'usages du Codex Alimentarius FAO/OMS visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens,[2] et les lignes directrices du Codex Alimentarius pour l'analyse des risques liés à la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire ;[3] • échange les informations permettant ainsi de détecter et de suivre les tendances nationales, régionales et mondiales ; • est capable de détecter et de modifier une résistance nouvellement apparue susceptible de constituer une urgence de santé publique de portée internationale au sens du Règlement sanitaire international (2005). Envisager l'application d'un programme mondial approuvé de recherche en santé publique sur la résistance aux antimicrobiens prévoyant des recherches visant à promouvoir l'usage responsable des antimicrobiens ; définissant de meilleures pratiques pour la prévention des infections chez l'homme et chez l'animal et dans l'agriculture ; et encourageant la mise au point de produits diagnostiques et d'antimicrobiens novateurs.	Consulter les États Membres et les parties prenantes des différents secteurs concernant la mise au point d'un programme mondial de recherche en santé publique sur la résistance aux antimicrobiens visant à combler les principales lacunes en matière de connaissances, notamment les méthodes de détermination de la charge sanitaire et économique que représente la résistance aux antimicrobiens, le coût/efficacité des mesures, les mécanismes d'apparition et de propagation de la résistance, et concernant des recherches visant à contribuer à la mise au point de nouvelles interventions et de nouveaux vaccins et outils diagnostiques. Suivre l'application du programme de recherche, par exemple en recourant à l'Observatoire mondial de la recherche-développement en santé de l'OMS, et faire rapport à ce sujet. Collaborer avec les partenaires pour mettre en place un répertoire durable d'informations sur la résistance aux antimicrobiens et sur l'utilisation et l'efficacité des antimicrobiens qui soit intégré à l'Observatoire mondial de la recherche-développement en santé et à un programme d'évaluation indépendante des données.	Les donateurs mondiaux dans le secteur de la santé, les organismes internationaux de développement, les organismes d'assistance et les organismes techniques devraient aider les pays en développement à renforcer leurs capacités de collecte et d'analyse de données sur la prévalence de la résistance aux antimicrobiens et échanger ou notifier ces données. Les organisations et fondations finançant la recherche devraient appuyer l'application du programme mondial de recherche en santé publique sur la résistance aux antimicrobiens.

[1] Voir http://www.oie.int/en/our-scientific-expertise/veterinary-products/antimicrobials (consulté le 20 novembre 2014).

[2] Voir http://www.codexalimentarius.org/committees-task-forces//?provide=committeeDetail&idList=6 (consulté le 20 novembre 2014).

[3] Voir le document CAC/GL 77-2011 à l'adresse http://www.codexalimentarius.org/normes-officielles/liste-des-normes/fr/ (consulté le 20 novembre 2014).

Objectif 3. Réduire l'incidence des infections par des mesures efficaces d'assainissement, d'hygiène et de prévention des infections **Moyens potentiels de mesurer l'efficacité :** Importance de la réduction de la prévalence des infections évitables et en particulier de l'incidence des infections pharmacorésistantes dans les établissements de soins		
Mesures à prendre par les États Membres	**Mesures à prendre par le Secrétariat**	**Mesures à prendre par les partenaires internationaux et nationaux**
Les États Membres pourront envisager de prendre les mesures suivantes : • mesures urgentes pour appliquer et renforcer des mesures d'hygiène et des mesures visant à prévenir et combattre les infections dans les établissements de soins ; • introduction de l'hygiène et de la lutte contre les infections comme matière obligatoire dans la formation et l'éducation des professionnels de la santé humaine et vétérinaire et dans leur perfectionnement professionnel et la certification ou l'autorisation d'exercer. Assurer que la surveillance nationale de la résistance aux antimicrobiens comprenne la collecte et la notification de données sur la sensibilité aux antimicrobiens des agents pathogènes à l'origine d'infections liées aux soins de santé. Appliquer les normes publiées dans le Code sanitaire pour les animaux terrestres et le Code sanitaire pour les animaux aquatiques de l'OIE[1] ainsi que dans le Code d'usages du Codex Alimentarius FAO/OMS visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens.[2] Promouvoir la vaccination comme moyen de réduire les infections chez les animaux destinés à l'alimentation humaine.	Faciliter l'élaboration et l'application de politiques et d'outils visant à renforcer les pratiques d'hygiène et de lutte contre les infections, en particulier contre la résistance aux antimicrobiens, et promouvoir la participation de la société civile et de groupes de malades à l'amélioration des pratiques d'hygiène et de lutte contre les infections. Veiller à ce que les recommandations politiques concernant les vaccins nouveaux et existants tiennent compte de la possibilité d'une limitation des options de traitement à cause de la résistance aux antimicrobiens et des avantages supplémentaires d'un usage réduit des agents antimicrobiens, antibiotiques compris. Collaborer avec les partenaires et d'autres organisations pour faciliter la mise au point et l'évaluation clinique de vaccins prioritaires spécifiques pour prévenir les infections difficiles ou impossibles à traiter. Coopérer avec la FAO et l'OIE, dans le cadre de la collaboration tripartite, pour élaborer des recommandations concernant l'usage de vaccins chez les animaux sources de produits alimentaires, notamment des recommandations sur les nouveaux vaccins comme moyen d'éviter les maladies d'origine alimentaire chez l'homme et l'animal et de réduire l'usage d'antimicrobiens.	Les associations professionnelles et organes de certification devraient appuyer comme matière obligatoire la formation et l'éducation sur les mesures de prévention des infections dans le perfectionnement et la certification professionnels et en vue de l'autorisation d'exercer. L'OIE devrait actualiser ses codes et manuels pour tenir compte des faits nouveaux concernant les vaccins. La FAO devrait continuer à associer et aider les producteurs et les parties prenantes dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture et à les inciter à adopter des bonnes pratiques d'élevage, de santé animale et de biosécurité afin de réduire l'usage d'antibiotiques et le risque de l'apparition d'une résistance aux antimicrobiens et sa propagation.

[1] Voir http://www.oie.int/en/our-scientific-expertise/veterinary-products/antimicrobials (consulté le 20 novembre 2014).

[2] Voir http://www.codexalimentarius.org/committees-task-forces//?provide=committeeDetail&idList=6 (consulté le 29 octobre 2014).

Objectif 4. Optimiser l'usage de médicaments antimicrobiens en santé humaine et animale **Moyen potentiel de mesurer l'efficacité :** Importance de la réduction de la consommation humaine mondiale d'antibiotiques (compte tenu de la nécessité d'améliorer l'accès dans certains endroits), de la consommation d'antibiotiques utilisés dans la production alimentaire (animaux terrestres et aquatiques, et autres pratiques agricoles) et de l'usage d'agents antimicrobiens médicaux et vétérinaires dans les applications autres que la santé humaine et animale		
Mesures à prendre par les États Membres	**Mesures à prendre par le Secrétariat**	**Mesures à prendre par les partenaires internationaux et nationaux**
Élaborer et appliquer des plans d'action complets sur la résistance aux antimicrobiens comprenant les éléments suivants : • recueillir et notifier les données sur l'utilisation d'agents antimicrobiens en santé humaine et animale et dans l'agriculture afin de pouvoir suivre les tendances et d'évaluer l'effet des plans d'action ; • veiller à ce que la prescription, la distribution et la délivrance d'antimicrobiens soient effectuées par des professionnels de la santé ou des vétérinaires certifiés ; • veiller à ce que l'autorisation de mise sur le marché ne soit accordée qu'à des agents antimicrobiens de qualité garantie, sûrs et efficaces ; • élaborer et utiliser les listes modèles OMS des médicaments essentiels, les listes de remboursement et les guides thérapeutiques normalisés afin d'orienter l'achat et la prescription d'antimicrobiens, et de réglementer et limiter les pratiques promotionnelles de l'industrie ; • assurer une capacité de laboratoire visant à repérer les agents pathogènes et leur	Mettre au point un cadre pour le suivi et la notification de la consommation d'antimicrobiens en santé humaine, y compris des normes pour la collecte et la notification des données sur l'utilisation dans différents milieux, en s'inspirant du travail de l'OCDE.[1] Avec la FAO et l'OIE, dans le cadre de la collaboration tripartite, recueillir, réunir et publier des informations sur la consommation mondiale de médicaments antimicrobiens. Renforcer et aligner, dans le cadre de la collaboration tripartite avec la FAO et l'OIE, les concepts d'antibiotiques d'importance critique pour la santé humaine et animale, et veiller à ce que ces concepts englobent l'usage de nouveaux antibiotiques pour parvenir à une position commune sur la restriction de l'emploi des antimicrobiens à usage humain. Apporter un appui aux États Membres pour l'élaboration et l'application de règlements visant à éviter que des malades ne reçoivent des médicaments antimicrobiens de qualité inférieure/faux/faussement étiquetés/falsifiés/contrefaits. Élaborer des directives et des normes techniques pour appuyer l'accès aux médicaments antimicrobiens, le choix des produits fondé sur des bases	L'OIE devrait actualiser régulièrement son Code sanitaire pour les animaux terrestres et son Code sanitaire pour les animaux aquatiques, notamment en ce qui concerne la résistance aux antimicrobiens. La FAO, en collaboration avec l'OMS, devrait régulièrement examiner et actualiser le Code d'usages du Codex Alimentarius visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens de façon à tenir compte non seulement des résidus dans les produits alimentaires, mais aussi de la nécessité d'appliquer des normes visant à réduire au minimum et à limiter l'utilisation des agents antimicrobiens dans l'agriculture. L'OIE, appuyée par la FAO et l'OMS dans le cadre de la collaboration tripartite, devrait renforcer et maintenir une base de données mondiale sur l'usage des agents antimicrobiens chez l'animal. L'industrie pharmaceutique devrait consentir des investissements en vue de la mise au point d'outils efficaces et peu coûteux pour diagnostiquer les maladies infectieuses et effectuer des tests de sensibilité aux antimicrobiens pour la santé humaine et animale là où les soins sont dispensés et les médicaments sont délivrés (pharmacies).

[1] Prescriptions dans le cadre des soins primaires. Dans : *Panorama de la santé 2013 : les indicateurs de l'OCDE*. Paris, Organisation de coopération et de développement économiques, 2013.

sensibilité aux antimicrobiens afin d'orienter l'usage optimal des antimicrobiens en pratique clinique ; • fournir des programmes de gestion de la recherche visant à suivre et optimiser l'emploi des antimicrobiens aux niveaux national et local conformément aux normes internationales afin d'assurer le choix judicieux des produits et des doses sur la base de données factuelles ; • définir et éliminer les incitations économiques dans tous les secteurs qui encouragent l'usage inapproprié d'agents antimicrobiens et introduire des incitations à l'optimisation ; • assurer une réglementation et une gouvernance efficaces et applicables pour que l'homologation, la distribution, l'utilisation et l'assurance de la qualité des médicaments antimicrobiens en santé humaine et animale soient appropriées, y compris un cadre de réglementation pour préserver l'efficacité des nouveaux antibiotiques ; • élaborer des politiques sur l'usage des antimicrobiens chez les animaux terrestres et aquatiques et dans l'agriculture, et notamment appliquer les lignes directrices du Codex Alimentarius et de l'OIE sur l'utilisation des antibiotiques d'importance critique, l'abandon progressif de l'usage d'antibiotiques pour promouvoir la croissance des animaux d'élevage et protéger les cultures et la réduction de l'usage des antimicrobiens à des fins non thérapeutiques chez l'animal.	factuelles et leur usage responsable, y compris le suivi des échecs thérapeutiques. Orienter le renforcement des systèmes de réglementation pharmaceutique aux niveaux national et régional pour que les pratiques appropriées visant à optimiser l'usage des médicaments antimicrobiens s'appuient sur une réglementation appropriée et applicable et que les activités de promotion soient réglementées comme il convient. Consulter les États Membres et les associations de fabricants concernant les nouveaux mécanismes de réglementation novateurs pour les nouveaux antimicrobiens, par exemple en les considérant comme une classe de médicaments appelés à subir une série différente de contrôles réglementaires et concernant de nouvelles approches en matière d'étiquetage centrées sur les besoins de santé publique, plutôt que sur les affirmations des fabricants afin de répondre à l'impératif d'en préserver l'efficacité et de favoriser l'accès mondial. Élaborer des normes (dans le cadre de la collaboration tripartite avec la FAO et l'OIE), fondées sur les meilleures données scientifiques disponibles sur les effets néfastes, relatives à la présence d'agents et de résidus antimicrobiens dans l'environnement, spécialement dans l'eau, les eaux usées et l'alimentation (y compris celle des animaux aquatiques et terrestres).	Les donateurs, les organisations philanthropiques et les autres organisations non gouvernementales ainsi que la société civile devraient veiller à ce que les efforts visant à améliorer l'accès aux médicaments antimicrobiens s'accompagnent de mesures visant à préserver l'efficacité. Les associations et organismes professionnels, y compris les associations de fabricants, les assureurs et les organismes payeurs devraient élaborer un code de conduite pour une formation et une éducation appropriées concernant la commercialisation, l'achat, le remboursement et l'usage des agents antimicrobiens. Ce code devrait comporter l'engagement de respecter les normes et les règlements nationaux et internationaux et éliminer la dépendance à l'égard de l'industrie pharmaceutique en matière d'information et d'éducation sur les médicaments et, dans certains cas, de revenus.

Objectif 5. Dégager les arguments économiques en faveur d'investissements durables en tenant compte des besoins de tous les pays et accroître les investissements en faveur de médicaments, d'outils diagnostiques et de vaccins nouveaux et d'autres interventions **Moyens potentiels de mesurer l'efficacité :** Importance de l'augmentation des investissements durables en faveur des capacités visant à lutter contre la résistance aux antimicrobiens dans tous les pays, y compris les investissements en faveur de la mise au point de nouveaux médicaments et produits diagnostiques et d'autres interventions		
Mesures à prendre par les États Membres	**Mesures à prendre par le Secrétariat**	**Mesures à prendre par les partenaires internationaux et nationaux**
Les États Membres devraient envisager d'évaluer les besoins en investissements pour l'application de leur plan d'action national pour combattre la résistance aux antimicrobiens et élaborer des plans pour obtenir et utiliser les moyens financiers requis. Les États Membres sont encouragés à participer à des recherches collectives internationales à l'appui de l'élaboration de nouveaux médicaments, outils diagnostiques et vaccins : • en établissant un ordre de priorité pour la recherche scientifique de base sur les maladies infectieuses, en appuyant cette recherche et en s'attachant à promouvoir des partenariats entre les établissements de recherche dans les pays développés et en développement ; • en collaborant à l'étude des sources naturelles de biodiversité et des biorépertoires comme sources pour la mise au point de nouveaux antibiotiques ; • en renforçant les partenariats public-privé existant déjà et en mettant sur pied de nouveaux partenariats pour encourager la recherche-développement de nouveaux agents antimicrobiens et produits diagnostiques ; • en s'attachant à promouvoir des idées novatrices pour financer la recherche-développement et adopter de	Collaborer avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et les organismes du système des Nations Unies pour définir le ou les meilleurs mécanismes permettant d'obtenir les investissements nécessaires pour appliquer le plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens, compte tenu en particulier des besoins des pays en développement. Collaborer avec la Banque mondiale et avec d'autres banques de développement pour mettre au point et appliquer des modèles permettant d'estimer les investissements nécessaires pour appliquer les plans d'action nationaux sur la résistance aux antimicrobiens, regrouper ces besoins et en faire la synthèse. Collaborer avec la Banque mondiale, et avec la FAO et l'OIE dans le cadre de la collaboration tripartite, pour évaluer l'impact économique de la résistance aux antimicrobiens et de la mise en œuvre du plan d'action dans l'élevage et l'agriculture. Envisager avec les États Membres, les organisations intergouvernementales, les associations de fabricants et d'autres parties prenantes les options pour la mise sur pied d'un ou de plusieurs partenariats nouveaux : • pour coordonner les travaux de nombreuses initiatives distinctes afin de relancer les investissements en faveur de la	Les partenaires des secteurs financier et économique devraient définir les arguments économiques en faveur d'investissements nationaux et mondiaux pour combattre la résistance aux antimicrobiens, y compris une évaluation du coût de l'application du plan d'action et les coûts qui résulteraient de l'inaction ; ces activités pourraient relever de la Banque mondiale. La FAO, l'OIE et les autres partenaires devraient appuyer des analyses appropriées visant à préciser les arguments en faveur d'investissements et à servir de base au choix des interventions visant à améliorer les pratiques en matière d'élevage, de gestion, de santé, d'hygiène et de biosécurité pour réduire le recours aux antimicrobiens (et la résistance aux antimicrobiens) dans les différents cadres de production.

nouveaux modèles de marché pour encourager les investissements et assurer l'accès à de nouveaux antimicrobiens.	recherche-développement sur les antibiotiques (y compris les initiatives de suivi découlant du Groupe de travail consultatif d'experts sur la recherche-développement) ;[1] • pour définir des priorités concernant les nouveaux traitements, produits diagnostiques et vaccins sur la base de l'émergence et de la prévalence d'infections sérieuses ou potentiellement mortelles provoquées par des agents pathogènes résistants ; • pour agir en tant que moyen(s) permettant d'obtenir et de gérer des investissements en faveur de nouveaux médicaments, produits diagnostiques, vaccins et d'autres interventions ; • pour faciliter un accès équitable à des prix abordables aux médicaments et autres produits existants et nouveaux[2] en veillant à leur utilisation judicieuse et optimale ; • pour mettre en place des modèles de collaboration ouverts pour la recherche-développement de façon à assurer l'accès et à fournir des incitations aux investissements.	

MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

53. Le Conseil est invité à prendre note du présent rapport et à fournir des orientations supplémentaires sur le projet de plan d'action mondial en vue de sa présentation à l'examen de la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé.

= = =

[1] La recherche-développement pour répondre aux besoins sanitaires des pays en développement : renforcement du financement et de la coordination au niveau mondial. Rapport du Groupe de travail consultatif d'experts sur le financement et la coordination de la recherche-développement. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2012.

[2] Une grande partie des mesures permettant d'appuyer un accès équitable aux médicaments à des prix abordables figurent dans la Stratégie mondiale et le Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle, Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2011.